

Jean-François COPÉ
Président du Groupe U.M.P.
Député de Seine-et-Marne
Maire de Meaux

Paris, le

26 mai 2008

Cher Michel,

Mon Ami,

En plein débat sur la réforme constitutionnelle et à quelques jours d'un vote extrêmement important pour l'équilibre de nos institutions, je tenais à t'écrire pour partager avec toi ma conviction sur ce sujet.

Notre Constitution a 50 ans et elle rend depuis un demi-siècle de grands services à la France. Elle offre à notre pays une stabilité exceptionnelle au regard de l'Histoire. Elle garantit des institutions, à la fois souples et solides, qui se sont adaptées à toutes les configurations, à toutes les alternances, et même aux cohabitations.

Comme tu le sais, je ne fais pas partie de ces cabris qui sautent sur leurs bancs dans l'hémicycle en disant « La VI^{ème} République, la VI^{ème} République... ». Au contraire, je suis un enfant de la Cinquième République, conscient de ses mérites inestimables. Comme citoyen et comme responsable politique, je suis reconnaissant à l'égard du Général de Gaulle et de ceux qui l'accompagnaient de nous avoir légué un tel trésor !

A mes yeux, désigner nos institutions comme bouc émissaire des maux dont souffrirait le pays relève de la plus grande absurdité. Mais il serait tout aussi absurde de considérer que le fonctionnement de notre démocratie a atteint la perfection et qu'en rien, on ne peut améliorer la V^{ème} République.

Comme parlementaires, nous déplorons depuis des années que le fonctionnement du Parlement et son rôle dans le jeu institutionnel sont insatisfaisants.

De même, pouvons-nous sérieusement faire comme si le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral n'avaient rien changé ?

Sans remettre en cause ce qui fait la force de notre République, j'ai la conviction que quelques évolutions sont aujourd'hui nécessaires pour donner davantage de pouvoir au Parlement et rééquilibrer ainsi nos institutions.

C'était un des engagements que nous avons pris devant les Français au cours des élections présidentielle et législatives de 2007.

L'heure est venue à présent de passer à l'acte.

Il est hors de question de revenir à un régime d'assemblée et de fragiliser le Gouvernement qui a besoin de prérogatives solides pour mener des politiques efficaces. Je serais le premier à m'opposer à une telle dérive. On a vu toutes les limites de la IV^{ème} République et la France mérite mieux qu'un retour en arrière !

En revanche, comme le Président de la République qui a eu le courage de l'initier, comme les membres du comité Balladur, je crois que nous pouvons, avec cette réforme, donner une dimension fantastique au travail parlementaire.

Sans rien enlever au Gouvernement, la réforme va faire naître une nouvelle relation plus constructive entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. **C'est le point central de cette réforme et c'est ce que tous les parlementaires de droite comme de gauche réclament depuis des décennies.**

Au nom de la cohérence, pouvons-nous refuser cette avancée majeure pour laquelle nous nous battons depuis si longtemps ?

Sans rentrer dans les détails, je voudrais insister sur trois progrès décisifs qui justifient pleinement de voter cette réforme.

1/ Avec cette évolution constitutionnelle, le Parlement sera mieux associé à la prise de décision. Nous avons tout simplement l'occasion historique d'institutionnaliser la « coproduction législative » que nous demandons depuis le début de la législature.

L'ordre du jour partagé tout comme la possibilité pour les assemblées de s'opposer à la procédure d'urgence renforceront le Parlement comme lieu de débat incontournable. Le fait que le texte, discuté dans l'hémicycle, soit celui de la Commission et non plus celui du Gouvernement va valoriser notre travail aujourd'hui dans l'ombre et obliger le Gouvernement à travailler avec nous en amont des séances publiques.

Le contrôle des nominations à des postes clés n'empêchera pas le Président de la République d'assumer ses responsabilités mais impliquera davantage les parlementaires dans les décisions sur l'avenir du pays.

